



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-treizième session

Rome, 12 septembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

POUR

LE PROJET DE PÊCHE ARTISANALE DANS LA ZONE DU BANC DE SOFALA

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur des pêches	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Mozambique	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	13
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	15
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	15
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	17



APPENDICES

I.	COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II.	PREVIOUS IFAD LOANS TO MOZAMBIQUE (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU MOZAMBIQUE)	2
III.	DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE)	3
IV.	COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	8
V.	PROJECT ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION DU PROJET)	10
VI.	FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)	14

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Metical (MZM)
1,00 USD	=	18 000 MZM
10 000 MT	=	0,55 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

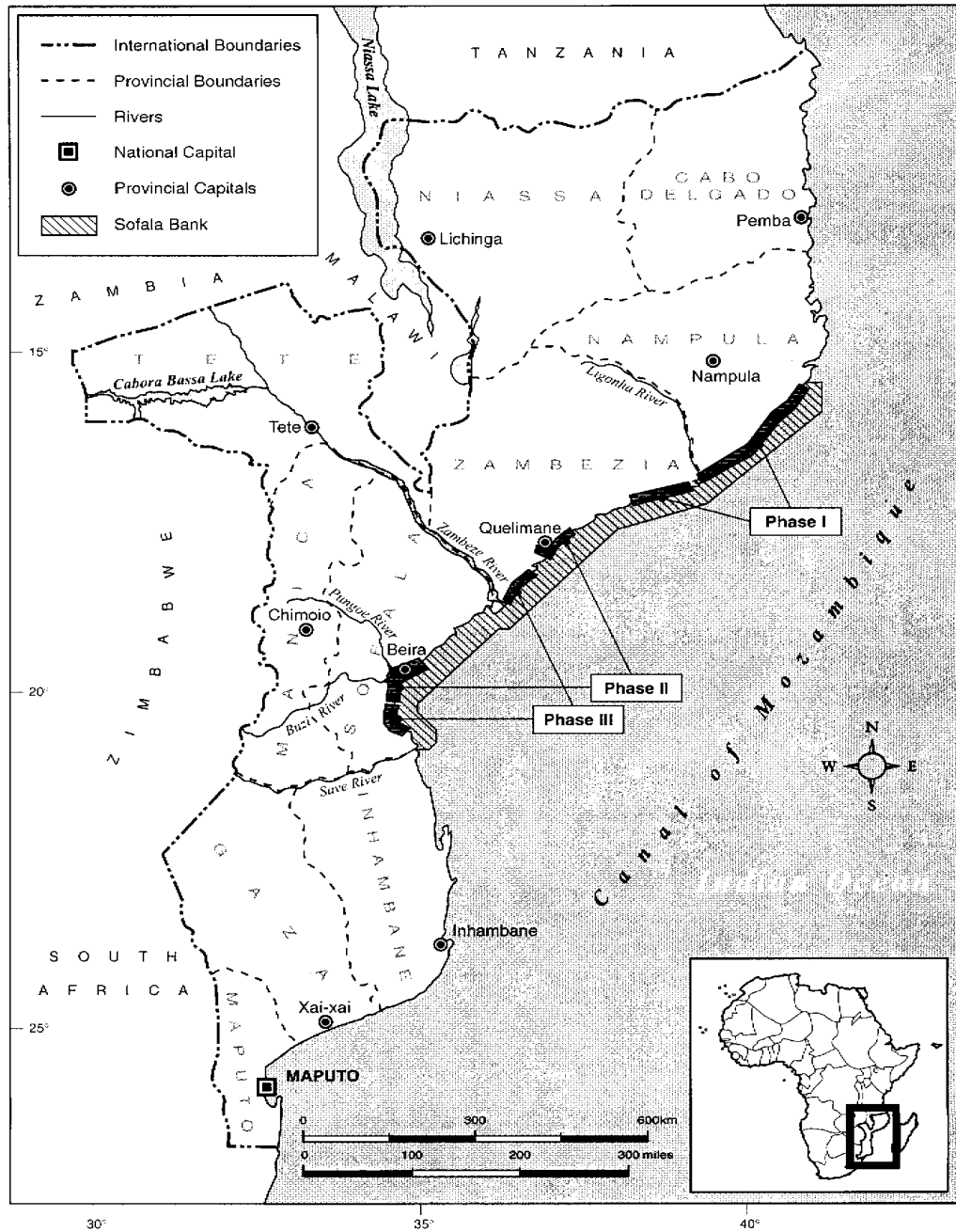
FBS	Fonds belge de survie
FFP	<i>Fundo de Fomento Pesqueiro</i> (Fonds de développement des pêches)
FFPI	<i>Fundo de Fomento de Pequena Indústria</i> (Fonds d'aide à l'industrie de la pêche)
IDPPE	<i>Instituto de Desenvolvimento da Pesca de Pequena Escala</i> (Institut de développement de la petite pêche)
IIP	<i>Instituto Nacional de Investigação Pesqueira</i> (Institut de recherches halieutiques)
NORAD	Agence norvégienne de développement international
NAFP	Projet de pêche artisanale dans la province de Nampula
ONG	Organisation non gouvernementale
PARPA	<i>Plano de Acção para a Redução da pobreza Absoluta</i> (Plan d'action national de lutte contre la pauvreté absolue)
PROAGRI	<i>Programa de Investimentos no Sector Agrícola</i> (Programme d'investissement dans le secteur agricole)
UCP	Unité de coordination du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

PROJET DE PÊCHE ARTISANALE DANS LA ZONE DU BANC DE SOFALA

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Mozambique
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère des pêches
COÛT TOTAL DU PROJET:	30,58 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	14,00 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,00 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Fonds belge de survie (FBS) – à confirmer Agence norvégienne de développement international (NORAD) – à confirmer
MONTANT DU COFINANCEMENT:	NORAD: 5,82 millions de USD FBS: 3,39 millions de USD
MODALITÉS DU COFINANCEMENT:	Dons
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	2,99 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	380 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? La zone du projet compte quelque 290 villages côtiers de pêcheurs, soit une population totale d'environ 500 000 personnes. Tous devraient bénéficier directement ou indirectement du projet. Les principaux bénéficiaires seront les quelque 26 000 pêcheurs qui vivent dans ces communautés (environ 130 000 personnes au total en comptant les familles). De plus, quelque 2 300 négociants en poisson, et de nombreux transformateurs des produits de la pêche, constructeurs de bateaux, ouvriers spécialisés, artisans et autres acteurs économiques locaux devraient en bénéficier indirectement, tout comme les nombreuses familles qui fourniront la main-d'œuvre du programme de réfection des routes inclus dans le projet. Les femmes devraient être les principales bénéficiaires de l'appui aux groupes d'épargne et de crédit, aux services de santé communautaires et à l'approvisionnement des ménages en eau de meilleure qualité.

Pourquoi sont-ils pauvres? Selon un certain nombre d'indicateurs sociaux et humains, les trois provinces comprises dans la zone du projet (Nampula, Sofala et Zambezia) comptent parmi les plus pauvres du pays, et les villages de pêcheurs sont probablement encore plus démunis. Les artisans pêcheurs sont pauvres pour trois raisons: en premier lieu, ils sont isolés et largement coupés des marchés, avec lesquels ils ont peu de contacts. Leurs villages sont dépourvus d'infrastructures de communication et d'infrastructures sociales telles que réseaux d'eau potable, dispensaires et écoles. Deuxièmement, leur capacité de gains est limitée par un certain nombre de facteurs: manque d'engins de pêche et impossibilité de s'en procurer faute d'argent et d'accès aux fournisseurs, méthodes de pêche peu efficaces, concurrence (souvent illégale) des bateaux de pêche semi-industriels qui exploitent les mêmes fonds; procédés de transformation inadéquats, manque d'accès aux marchés, d'où l'impossibilité de vendre la production au meilleur prix. Troisièmement, ni eux ni les autres membres de leurs communautés n'ont les connaissances, les savoir-faire et les capacités d'organisation nécessaires pour gérer leurs activités sociales et économiques avec efficacité et dynamisme.

Que peuvent-ils attendre du projet? Le projet aidera les pêcheurs à diversifier leurs méthodes de pêche et à augmenter ainsi à la fois leur production et leurs revenus; il les encouragera à réduire leurs pertes après prises et à mieux rentabiliser leurs produits grâce à des méthodes de conservation améliorées; il les mettra en liaison avec les fournisseurs d'intrants et les marchés de commercialisation du poisson. Il appuiera simultanément la collecte de données et la création d'un système de cogestion à l'échelon local afin d'encourager l'exploitation durable des ressources halieutiques. Des services financiers qui se sont avérés répondre aux besoins des négociants, des pêcheurs et des autres membres des communautés de pêcheurs seront mis en place. La composante développement communautaire leur donnera les moyens de prendre en main la planification, la mise en œuvre et la gestion de leurs activités de développement; la création d'infrastructures sociales améliorera les conditions de vie dans les villages; le programme de santé communautaire aidera les collectivités à mieux identifier et gérer les problèmes de santé publique à améliorer l'état de santé général. La réfection et l'entretien des routes d'accès indispensables contribueront à élargir les débouchés commerciaux des produits de la pêche mais aussi à stimuler l'économie locale. Enfin, le projet étayera l'élaboration d'un cadre juridique, réglementaire et stratégique mieux adapté aux défis et aux promesses de la pêche artisanale aujourd'hui.

Comment participeront-ils au projet? Les bénéficiaires seront encouragés à participer à la quasi-totalité des activités du projet et, le cas échéant, ils recevront l'assistance nécessaire pour créer leurs propres organisations par lesquelles il sera possible de renforcer leur autonomie. Cette participation concerne en particulier la mise au point et l'expérimentation de nouvelles technologies de pêche, la conception, la planification et l'exécution de microprojets et projets communautaires, la création de comités locaux de cogestion des ressources halieutiques, d'associations de pêcheurs, de clubs d'épargne et de comités des eaux.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE
POUR
LE PROJET DE PÊCHE ARTISANALE DANS LA ZONE DU BANC DE SOFALA

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Mozambique d'un montant de 14,00 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,00 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur des pêches

1. Le Mozambique, situé sur la côte sud-orientale de l'Afrique, a des frontières avec le Malawi, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la République-unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Sa superficie totale est de 800 000 km². Il compte environ 16 millions d'habitants, dont 80% vivent en milieu rural.

2. Le Mozambique a accédé à l'indépendance en 1975. Le départ de la plupart des colons portugais et commerçants asiatiques, puis l'adoption de la planification centralisée, la nationalisation des grandes entreprises et une guerre civile qui a duré de la fin des années 70 au début des années 90 se sont soldés par un effondrement de la production et des services publics et par la destruction des infrastructures du pays. Ce n'est qu'après l'accord de paix de 1992 que le Mozambique a pu véritablement mettre en oeuvre des politiques économiques fondées sur la privatisation des biens et des rouages économiques, la détermination des prix et du taux de change par le jeu du marché, la rationalisation des dépenses publiques et l'équilibre budgétaire. La paix, des politiques plus adaptées, l'accroissement des investissements étrangers et une aide extérieure substantielle ont contribué aux bons résultats de l'économie, caractérisée depuis 1996 par une croissance annuelle de 10%, un taux d'inflation modéré et des investissements privés en forte progression.

3. Le Mozambique a une façade littorale de 2 750 km sur l'océan Indien, et plus de deux tiers de ses habitants vivent à moins de 150 km de la côte. Le secteur des pêches est donc une source importante de protéines animales mais aussi d'emplois: il emploie quelque 80 000 personnes, dont 90% sont artisans pêcheurs ou travaillent dans la filière de transformation ou de vente de la production artisanale. Il est tout aussi primordial pour l'économie nationale, puisque les exportations de poisson (quelque 75 millions de USD en 1999), contribuent pour 28% aux recettes d'exportation. Les crevettes pêchées dans les hauts-fonds du banc de Sofala représentent à elles seules 80% des exportations.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



4. Le secteur des pêches se caractérise par sa diversité. La flottille industrielle et semi-industrielle compte quelque 200 bateaux, dont beaucoup appartiennent en copropriété à l'État et à des armateurs étrangers, et qui travaillent presque exclusivement pour l'exportation et les marchés régionaux et locaux spécialisés. La pêche artisanale est cantonnée le long de la côte et se pratique souvent depuis la plage ou des pontons construits pour l'occasion. La flottille artisanale comprend quelque 11 000 petites embarcations, dont 70% de barques; 3% seulement sont motorisées. Les pêcheurs ne peuvent s'éloigner de la côte et utilisent les engins les plus divers - seines de plage, filets maillants, palangres, nasses, harpons. La production annuelle du sous-secteur est estimée à 80 000 tonnes (soit plus de 50 millions de USD); elle est essentiellement destinée au marché intérieur.

5. Le Plan directeur des pêches approuvé en 1996 définit la politique et la stratégie du gouvernement en matière de pêche artisanale, semi-industrielle et industrielle. Il vise à améliorer l'approvisionnement du marché intérieur en poisson, à accroître les rentrées nettes en devises et à élever le niveau de vie des communautés de pêcheurs. Il définit trois objectifs spécifiques pour la pêche artisanale: réduire les pertes après prise grâce à l'amélioration des méthodes traditionnelles, à l'utilisation de la glace et à la réfrigération; augmenter le volume des prises en modernisant les embarcations et les méthodes de pêche et en instaurant des mesures d'incitation à l'investissement sectoriel; créer des mécanismes de cogestion pour résoudre les problèmes locaux de surexploitation des fonds de pêche. D'autres mesures devraient avoir des retombées positives pour le sous-secteur: a) désignation de zones réservées à la pêche artisanale, et obligation pour les bateaux de pêche semi-industrielle et industrielle d'avoir à bord des instruments de repérage satellitaire; b) promotion des liaisons entre les usines de traitement de la crevette et les artisans pêcheurs; c) action de sensibilisation visant à encourager les artisans pêcheurs à exploiter leurs prises accessoires; d) développement de l'exploitation durable des stocks de crevettes grâce la cogestion.

6. Le Ministère des pêches doit s'assurer que la pêche ne menace pas la viabilité à long terme des ressources naturelles et que les richesses qu'elle produit profitent au mieux aux communautés de pêcheurs et à l'ensemble du pays. Depuis sa création en 2000 – il faisait auparavant partie du Ministère de l'agriculture – il acquiert progressivement la capacité institutionnelle requise pour remplir sa mission. Quatre institutions dotées d'administrations autonomes relèvent de son autorité: l'Institut de développement de la petite pêche (IDPPE), chargé de l'aide à la pêche artisanale et aux communautés de pêcheurs; l'Institut de recherches halieutiques (IIP), qui fournit informations et conseils sur l'état des stocks; le Fonds de développement des pêches (FFP), qui gère le budget du secteur au nom de l'État; l'École des pêches. L'administration maritime, qui relève du Ministère des transports et des communications, est chargée de veiller au respect des règlements de la pêche; c'est elle en général qui délivre les permis de petite pêche côtière.

B. Données d'expérience

7. À ce jour, le FIDA a financé six projets au Mozambique. Les deux premiers (aujourd'hui achevés) ont été le programme national de production alimentaire dans les secteurs coopératif et familial et le deuxième projet de redressement agricole. Trois projets sont en cours. Le projet de pêche artisanale dans la province de Nampula (NAFP) et le projet de développement agricole de la province de Niassa progressent normalement, et le programme de développement de l'élevage familial, un peu plus récent puisqu'il a démarré en 1998, est progressivement intégré au programme d'investissement dans le secteur agricole (PROAGRI). Enfin, le dernier en date, à savoir le projet d'appui au PAMA, démarre à peine.

8. Le NAFP a été le premier projet intégré d'activités halieutiques pour le Mozambique. Comme il devait servir d'exercice pilote, sa gestion s'est largement appuyée sur les données d'expérience des projets antérieurs et s'est adaptée à l'évolution rapide de la situation sociale et économique. L'évaluation intermédiaire conduite par le FIDA et le bilan établi par l'IDPPE ont permis d'en dégager les enseignements suivants: l'approche intégrée choisie pour ce projet – à savoir traiter la question de la



pêche dans une perspective communautaire et en y intégrant l'ensemble des problèmes locaux – était appropriée. Les projets d'infrastructures sociales (points d'eau, écoles et dispensaires), en particulier, ont contribué à mettre les bénéficiaires en confiance, en prélude à l'introduction d'autres innovations comme les comités locaux de cogestion, qui ont grandement facilité l'introduction des méthodes de gestion durable des ressources et le règlement des litiges. Le programme de recherche évolutive du projet a validé une grande partie des technologies halieutiques mises à l'épreuve et montré que leur adoption était liée à un certain nombre de paramètres, notamment des débouchés sûrs, des méthodes de transformation éprouvées, et l'accès aux intrants et aux services financiers. Par ailleurs, la démarche privilégiée par le projet, à savoir déterminer la fourniture d'intrants en fonction des besoins du marché grâce à un dialogue avec les acteurs commerciaux et au partage de l'information sur les marchés, s'est avérée efficace pour améliorer l'accès des pêcheurs. En revanche, les diverses initiatives pilotées par le projet dans le domaine des services financiers ont rarement été concluantes, et leur fonctionnement s'est en général révélé très coûteux. Les dispositifs de mobilisation de la petite épargne inspirés des pratiques traditionnelles ainsi que les prêts du Fonds d'aide à l'industrie de la pêche (FFPI) pour des activités commerciales et l'achat d'engins ont donné de meilleurs résultats. Ces initiatives ont été appuyées par un certain nombre de dispositifs réglementaires et juridiques, à commencer par la désignation d'une zone pilote de 3 000 milles marins réservée aux artisans pêcheurs de la province de Nampula.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Mozambique

9. **Politique du Mozambique en matière de lutte contre la pauvreté.** Malgré une croissance économique rapide, le produit intérieur brut (PIB) par habitant (230 USD) est encore extrêmement bas, et le Mozambique reste l'un des 10 pays les plus pauvres de la planète. La pauvreté absolue touche en moyenne 70% de la population, avec toutefois de fortes disparités entre les régions et entre les villes et les campagnes. Le dénuement matériel des plus pauvres est encore aggravé par la menace permanente des catastrophes naturelles, comme l'ont montré les inondations de 2000 et 2001. Le Plan d'action national de lutte contre la pauvreté absolue pour 2001-2005 (PARPA) vise à réduire sensiblement le taux de pauvreté absolue, de 70% en 1997 à moins de 50% à l'horizon 2010. La stratégie choisie consiste à faire de l'essor économique un outil essentiel de la lutte contre la pauvreté. Elle privilégie par conséquent les politiques tendant à créer un climat favorable à l'investissement et à la productivité, l'objectif étant de porter à 8% en moyenne le taux de croissance annuel du PIB, et de faire en sorte que les pauvres ne soient pas exclus mais bénéficient au contraire largement de cette croissance. Concrètement, la stratégie de lutte contre la pauvreté s'articule autour de six priorités: l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural, les infrastructures de base, la bonne gouvernance, et la gestion macroéconomique et financière.

10. **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** En 1998, l'aide publique au développement représentait 30% du PIB (1,04 milliard de USD), l'un des chiffres les plus élevés au monde. Une quarantaine de donateurs sont actuellement présents dans le pays. Leurs interventions sont de plus en plus souvent guidées par les priorités définies dans le PARPA et adoptées par les conseils d'administration respectifs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international comme critères d'application de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, une vingtaine de bailleurs de fonds financent le PROAGRI, qui fait lui-même partie du PARPA. Mais jusqu'à présent les donateurs se sont peu intéressés à la pêche artisanale, à l'exception notable de la Banque africaine de développement, qui a lancé un projet dans le nord du pays.

11. **La stratégie du FIDA au Mozambique.** La stratégie d'intervention du FIDA au Mozambique est définie dans l'Exposé des options et stratégies d'intervention par pays présenté en avril 2000. Elle part du constat selon lequel les revenus ruraux n'augmenteront que si les petits producteurs sont plus présents sur les marchés, d'où la nécessité de renforcer et élargir les *liaisons commerciales* entre les petits producteurs et les marchés du secteur privé – pour les intrants, les productions et les services



d'appui à la production. Le FIDA peut utilement aider le gouvernement à promouvoir ces liaisons tout en éliminant les barrières qui empêchent les ménages pauvres d'accéder aux marchés. La décentralisation et l'autonomisation sont à cet égard des éléments connexes essentiels. Il ressort des projets en cours que la *décentralisation* progressive vers les institutions provinciales et locales est une nécessité cruciale pour renforcer les capacités et les moyens d'action des bénéficiaires. L'*autonomisation* est importante pour les communautés en ce sens qu'elle leur permet de définir, planifier et gérer leurs projets et activités de développement, mais aussi pour les petits producteurs, qui peuvent gérer plus efficacement leurs ressources, accéder aux marchés et peser sur les politiques sectorielles. Enfin, la coordination *rationnelle des projets financés par les donateurs* et l'installation du gouvernement au poste de pilotage sont deux considérations primordiales dans tous les secteurs concernés par les actions de développement. Le présent projet a été spécifiquement conçu comme un véhicule – et une ressource – que le gouvernement pourra utiliser pour élaborer un cadre politique, stratégique et financier, encadrer l'action des pouvoirs publics, des donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG), structurer le secteur de manière cohérente et promouvoir l'investissement privé.

12. **Raison d'être du projet.** Le banc de Sofala recèle les fonds de pêche les plus riches du pays, et notamment d'abondants stocks de crevette. Si les possibilités d'augmenter les prises de crevette sont limitées, la pêche des espèces de poisson à forte valeur ajoutée offre des perspectives prometteuses, et les mesures en faveur des crevettiers industriels et semi-industriels pourraient être réorientées vers la pêche artisanale. Cette démarche nécessite une surveillance renforcée des ressources halieutiques, une meilleure connaissance, de la part des pêcheurs, des principes qui régissent l'exploitation durable des ressources naturelles, l'adoption et l'application de réglementations appropriées aux niveaux local et national. Avec leurs quelque 8 000 tonnes de prises annuelles, les crevettiers remontent également plus de 30 000 tonnes de prises accessoires – des poissons de toutes espèces, dont certains sont très prisés, et des crustacés. Ils en rejettent la plus grande partie à la mer, ce qui donne aux artisans pêcheurs un créneau qu'ils pourraient mieux exploiter. Il existe clairement des débouchés pour les poissons très recherchés et la crevette. Pour y accéder, les artisans pêcheurs doivent se mettre en liaison avec des acheteurs qui cherchent à la source les produits de la mer les plus prisés. Avec la multiplication des usines de traitement de la crevette sur la côte, les artisans pêcheurs peuvent désormais se procurer de la glace et commercialiser leurs meilleurs produits comme marée fraîche, ce qui est beaucoup plus rentable pour eux. Les possibilités d'accroître les marges bénéficiaires sont beaucoup plus limitées en ce qui concerne les poissons bon marché, compte tenu du faible pouvoir d'achat des consommateurs, et elles dépendent largement d'un certain nombre de facteurs: a) diminution des pertes après prise et amélioration de la qualité sans grever les coûts; b) diminution des coûts de transaction; c) expansion des circuits de distribution; d) règlement d'une série de problèmes qui freinent l'augmentation des prises accessoires.

13. Pour tirer pleinement parti de ce marché en plein essor, les artisans pêcheurs doivent entre autres pouvoir se procurer des engins de pêche adéquats. À la suite du NAFP, les fournisseurs commencent à proposer un meilleur choix d'engins et, l'expérience aidant, la commercialisation des produits de la pêche artisanale devient plus méthodique et plus efficace. Cet effort doit être poursuivi. Cependant, l'investissement dans le secteur continue de souffrir de l'absence de services financiers; devant le coût élevé des transactions et le risque qu'implique la prestation de services financiers à des communautés pauvres et isolées, aucun établissement bancaire ou institution de microcrédit ne s'est engagé jusqu'à présent. Quelques solutions peuvent néanmoins être trouvées du côté des deux initiatives qui ont donné de bons résultats dans le cadre du NAFP: le crédit aux entreprises du FFPI, et les groupes d'épargne et de crédit, ce dernier projet semblant jusqu'à présent très important pour les femmes des communautés de pêcheurs.

14. La zone du projet est extrêmement mal desservie. De nombreux villages sont isolés une bonne partie de l'année et certains sont pratiquement inaccessibles par la route. Et quand routes il y a, elles sont dans un tel état qu'au final les coûts de transaction sont extrêmement élevés et que les petits

producteurs doivent vendre leurs produits à bas prix. Le programme de réfection des routes entrepris par le NAFD a manifestement eu des retombées économiques positives pour les communautés concernées, et l'expérience mérite donc d'être renouvelée. Par ailleurs, la situation sanitaire est aussi mauvaise dans la zone du projet que partout ailleurs dans le pays. Le NAFD et les autres projets ont montré que les communautés attachaient la plus grande importance aux services de santé et qu'elles étaient prêtes à s'investir dans les projets d'infrastructures sanitaires et sociales.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

15. Le banc de Sofala, qui forme le plateau continental du Mozambique, s'étend sur 950 km, des provinces de Sofala et Zambesia au sud jusqu'à mi-hauteur de la province de Nampula au nord (voir carte). La zone du projet comprend en gros l'étroite bande littorale qui longe le banc de Sofala, ainsi que ses fonds de pêche jusqu'à environ 20 km de la côte. Elle est traversée par de nombreux cours d'eau qui contribuent à enrichir les ressources halieutiques et présente des écosystèmes extrêmement variés: des plages tour à tour sablonneuses et rocheuses sur le littoral et de longues barres de dunes basses précédant des paysages de mangroves, d'estuaires et de vastes zones humides. L'étendue et l'hétérogénéité de la zone du projet appellent un découpage en "zones de concentration" dans lesquelles les activités pourront avoir un impact maximum au meilleur coût. Six « zones de concentration » ont donc été délimitées sur la base d'un certain nombre de critères: densité des ressources halieutiques, nombre de centres de pêche et d'artisans pêcheurs, activité commerciale, liaisons avec les marchés et accessibilité. Elles couvrent 12 des 17 districts côtiers, soit au total environ 650 km de côte. Le projet, qui comportera trois phases, débutera dans deux de ces zones avant d'être élargi progressivement aux quatre autres.

16. Les pêcheurs bénéficiaires du projet, des hommes essentiellement, peuvent être divisés en deux groupes: les propriétaires, et les pêcheurs qui ne possèdent ni bateau ni engin de pêche. Cependant, les travailleurs saisonniers finissent tout naturellement par devenir employés permanents, puis capitaines, et enfin propriétaires à leur tour. Les pêcheurs consacrent en général au moins 60% de leur temps à la pêche, et la plupart ont aussi d'autres occupations dans l'agriculture ou le commerce. Sans être à proprement parler des pêcheurs, beaucoup d'habitants de la zone du projet ont des activités liées à la pêche - construction de barques et bateaux, fabrication de filets, transformation et commerce du poisson. Dans les villages de la côte, les femmes ont en général surtout des activités agricoles, la pêche étant plutôt l'affaire des hommes. Cette division des tâches n'est cependant pas totalement rigide: les femmes aident à transporter le poisson de la plage aux maisons ou aux sites de préparation et font parfois un peu de « pêche vivrière » dans les environs. Le travail de transformation des produits de la pêche est en général effectué par les hommes, mais les femmes peuvent également intervenir dans la filière, en particulier en vendant les produits transformés.

17. Le groupe cible du projet comprend les villages côtiers de pêcheurs des six zones de concentration, où vivent 26 000 pêcheurs et leurs familles (environ 130 000 personnes). En fait, ces communautés comptent entre 20 et 80% de familles de pêcheurs. Mais la pêche est importante pour tout le monde, d'abord parce qu'elle procure des emplois, et aussi parce qu'elle permet de diversifier les sources d'alimentation et de revenu. Le nombre de bénéficiaires du projet se situe donc à environ 500 000 personnes, en comptant les familles qui ne vivent pas directement de la pêche. Certaines activités du projet s'adresseront aux communautés et d'autres seront plus spécifiquement destinées aux familles des pêcheurs.

B. Objectifs et portée du projet

18. L'objectif du projet en matière de développement est d'améliorer durablement la situation sociale et économique des communautés d'artisans pêcheurs dans la zone du projet. Pour ce faire, le projet entend: a) donner aux communautés de pêcheurs les capacités et les moyens d'assumer des responsabilités croissantes dans les initiatives de développement local, notamment la mise en place d'infrastructures et de services sociaux et la gestion durable des ressources halieutiques; b) améliorer l'accès aux ressources halieutiques du banc de Sofala et promouvoir l'exploitation rentable et durable de ces ressources par les pêcheurs; c) renforcer les liaisons entre les communautés d'artisans pêcheurs et les marchés d'intrants et de produits; d) proposer des services d'épargne et de crédit aux artisans pêcheurs, élargir les débouchés des négociants par des liaisons avec les centres de pêche, et offrir de meilleures prestations de services aux pêcheurs en facilitant l'accès des petites entreprises au financement dans la zone du projet; e) promouvoir un environnement plus propice à l'essor et au développement durable de la pêche artisanale.

C. Composantes

19. Le projet comporte cinq composantes: a) développement communautaire; b) développement de la pêche; c) appui et accès aux marchés; d) services financiers; e) renforcement du cadre réglementaire et juridique et appui aux institutions.

20. **Développement communautaire.** Cette composante comprendra trois sous-composantes. La sous-composante gestion visera à introduire dans les zones de pêche artisanale un système fonctionnel de cogestion des ressources naturelles. Le projet appuiera quelque 60 à 70 comités de cogestion locaux qui exerceront des responsabilités dans les trois grands domaines de la gestion des ressources, du règlement des litiges et de la représentation des intérêts locaux auprès des instances supérieures. La sous-composante développement communautaire financera en partie les coûts d'investissement des équipements collectifs et des autres projets jugés prioritaires à l'issue du processus participatif d'évaluation des besoins et de planification. Quelque 150 à 200 projets devraient être lancés. La sous-composante santé communautaire mobilisera le processus de planification participative pour aider les communautés à mieux identifier leurs principaux problèmes de santé publique, puis à prendre des mesures efficaces et rationnelles en termes financiers, et/ou à demander assistance. Le projet appuiera toute une série d'initiatives concernant la nutrition, les maladies hydriques et endémiques, la vaccination des enfants, la médecine procréative et le traitement du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/SIDA).

21. **Développement de la pêche.** Le projet appuiera trois types d'investissements. La sous-composante évaluation et gestion des ressources est axée sur la collecte des données scientifiques dont les comités de cogestion auront besoin pour gérer efficacement et de façon viable les ressources halieutiques du banc de Sofala. Des ressources seront mobilisées pour créer un dispositif permanent de suivi de la situation des pêches artisanales et communiquer les informations aux pêcheurs par l'entremise des comités de cogestion. La diversification se traduira par l'introduction de nouvelles activités dans les secteurs de la crevette et des ressources halieutiques sous-exploitées. Elle sera appuyée par une série d'initiatives: démonstrations, par une équipe de pêcheurs sélectionnés, de moyens techniques éprouvés (filets maillants, palangres, trémails, petits moteurs); pêche expérimentale avec les engins encore à l'étude (en particulier senne coulissante pour la pêche aux petites espèces pélagiques); promotion de l'exploitation rationnelle des prises accessoires. Le programme de traitement et de transformation des prises débarquées sera centré sur trois types de produits: les produits transformés, avec l'amélioration des procédés traditionnels de conservation (salage, séchage et fumage) afin de réduire les pertes sans pour autant grever excessivement le coût de produits destinés essentiellement à des consommateurs à faible pouvoir d'achat; le poisson frais de qualité courante, avec des séances de formation pour enseigner aux pêcheurs comment ils doivent manutentionner les produits et les conserver dans la glace, et les poissons à forte valeur ajoutée



actuellement séchés et vendus localement à vil prix; il s'agira dans ce dernier cas d'avoir des produits de meilleure qualité, d'améliorer l'accès des pêcheurs aux marchés les plus rentables et de faciliter les liaisons entre les pêcheurs et les acteurs du marché.

22. **Appui et accès au marché.** La composante comprend deux initiatives liées l'une à l'autre. La sous-composante accès aux marchés d'intrants et de produits se déploiera dans trois directions. En premier lieu, elle aidera les artisans pêcheurs à établir des liaisons avec les fournisseurs de glace dont ils ont besoin pour conserver leurs produits frais, avec les usines de traitement de la crevette travaillant pour l'exportation, et avec les acheteurs de poisson séché. Sont notamment prévus dans ce cadre des visites de présentation, des essais de commercialisation, des études de faisabilité de projets de traitement et de commercialisation du poisson, des micro-ateliers sur le commerce et l'investissement, l'appui au développement des fournisseurs d'intrants. Deuxièmement, elle mobilisera des moyens pour favoriser la compréhension et la connaissance du marché: mise en place d'un système de suivi et de diffusion des cours du poisson et d'un mécanisme d'analyse de l'évolution des termes de l'échange et de la viabilité de la pêche artisanale; études sur l'offre et la demande saisonnières de produits de la mer et sur le régime fiscal appliqué au secteur; publication d'un bulletin du projet et programmes radiophoniques. Troisièmement, elle concourra à la modernisation des halles aux poissons de Nampula et Mocuba, pilotera l'amélioration d'autres minimarchés côtiers ou proches de la côte, et étudiera la dynamique sociale et économique du marché aux poissons de Praia Nova, dans la province de Sofala. La sous-composante amélioration des routes d'accès aux marchés permettra de refaire les routes dans les zones où les produits n'atteignent pas les marchés où y sont vendus à bas prix. Les routes ne sont pas présélectionnées, mais les normes qui permettront de les identifier et de leur attribuer un rang de priorité sont déjà fixées. Deux types de remise en état sont prévus: réparation minimum des petites routes à faible circulation et réfection complète des axes plus importants. Tous les travaux mobiliseront le maximum de main-d'oeuvre, sauf si ce choix s'avère d'un mauvais rapport coût-efficacité. Le projet financera également l'entretien des routes remises en état, toujours en privilégiant les apports de main-d'oeuvre.

23. **Services financiers.** L'appui ira à trois types de services financiers. Premièrement, le projet encouragera la constitution de groupes villageois d'épargne et de crédit plus spécifiquement destinés aux plus pauvres et aux femmes; ces petites structures devraient pouvoir fonctionner de manière autonome après une formation et une supervision de six mois. Deuxièmement, si elles ne desservent pas les communautés de pêcheurs de la zone du projet, les institutions de microfinancement sont en revanche présentes dans la plupart des marchés citadins locaux du poisson. Le projet favorisera donc les liaisons entre les négociants en poisson intervenant dans ou autour de ces marchés et des institutions de microfinancement sélectionnées, l'objectif étant d'encourager les négociants à aller s'approvisionner dans les communautés de la zone du projet. Troisièmement l'opération de crédit du FFPI sera élargie. Les prêts, qui seront financés sur la ligne de crédit ouverte par le projet, seront consentis essentiellement aux centres de pêche relativement accessibles pour les agents du FFPI. Au moins 60% des prêts iront à des projets directement liés à la pêche artisanale, les autres à des projets qui soutiennent la croissance économique et favorisent la création d'emplois dans les centres de pêche. En complément de ces activités, le projet appuiera l'élaboration d'un règlement pour la prestation de services financiers à la pêche artisanale, basé sur les meilleures pratiques en matière de microfinancement et conforme aux normes bancaires en vigueur. Il financera par ailleurs le détachement d'un spécialiste international auprès de l'instance de coordination des financements publics à l'industrie de la pêche, à savoir le FFP, afin que les directives en la matière puissent être élaborées et appliquées uniformément.

24. **Appui stratégique, législatif et institutionnel.** La sous-composante appui stratégique, législatif et institutionnel du projet mobilisera des ressources pour la formulation d'une stratégie d'ensemble pour la pêche artisanale. Il aidera également le Ministère des pêches à définir les paramètres et la structure d'un schéma directeur des pêches dans lequel cette stratégie pourrait s'inscrire. La sous-composante traitera également d'un certain nombre de questions de fond qui



intéressent directement les communautés d'artisans pêcheurs, notamment celles qui concernent les zones de pêche, le régime douanier de certains intrants et le cadre juridique et institutionnel de la cogestion. Des fonds seront mis à disposition pour recruter les spécialistes chargés de participer à la formulation des directives et stratégies et/ou de la loi d'habilitation. La sous-composante appui aux institutions fera des investissements massifs en temps et en ressources pour donner à l'IDPPE les moyens d'apporter aux artisans pêcheurs et à leurs communautés l'aide qui leur a jusqu'à présent fait défaut. Sont notamment prévus a) l'implantation de l'IDPPE dans la province de Sofala, où il n'est pas actuellement, et un renforcement de sa présence dans les provinces de Nampula et de Zambezia; b) trois grandes études: deux pour améliorer l'efficacité de l'IDPPE et une troisième sur les services financiers et les rôles et responsabilités du FFP; c) des stages de formation, des ateliers et séminaires à l'intention du personnel de l'IDPPE; et d) la coordination de l'appui des donateurs au secteur de la pêche artisanale.

D. Coûts et financement

25. Le coût total du projet est estimé à 30,58 millions de USD, le coût de base étant de 28,23 millions de USD. Les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers ajoutent 8% au coût de base. Les droits et taxes s'établissent à 3,00 millions de USD. Le montant en devises est faible, se situant à 9,08 millions de USD, soit 30% du total. Le coût total du projet représente 270 USD par famille bénéficiaire. Les coûts du projet ventilé par composante sont résumés au tableau 1 ci-après.

26. **Financement.** Le financement extérieur sera assuré par un prêt du FIDA, d'un montant de 18 millions de USD (59% du coût total du projet), un don de l'Agence norvégienne de développement international (NORAD) pour un montant de 5,82 millions de USD (19%) et un don du Fonds belge de survie (FBS) d'un montant de 3,39 millions de USD (11%). La confirmation de ces contributions bilatérales sous forme de dons est attendue. Le gouvernement apportera au total 3 millions de USD (10%) en espèces et sous forme d'exonérations, correspondant au montant des droits et taxes. Les bénéficiaires prendront à leur charge en moyenne 20% du coût d'investissement des projets d'infrastructure sociale, pour un montant de 380 000 USD (1%).

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a**
(en millions de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Développement communautaire					
1. Cogestion et développement communautaire	3,90	1,71	5,60	31	20
2. Programme de santé communautaire	1,32	0,37	1,69	22	6
Total partiel: développement communautaire	5,22	2,08	7,29	28	26
B. Développement de la pêche					
1. Exploitation durable des ressources	1,02	0,61	1,63	37	6
2. Promotion de la diversification de la pêche	1,07	0,67	1,74	38	6
3. Exploitation des prises	0,72	0,38	1,10	35	4
Total partiel: développement de la pêche	2,81	1,66	4,47	37	16
C. Appui et accès au marché					
1. Appui aux marchés d'intrants et de produits	0,72	0,35	1,07	33	4
2. Amélioration des routes d'accès aux marchés	2,80	1,50	4,30	35	15
Total partiel: appui et accès aux marchés	3,52	1,85	5,37	34	19
D. Services financiers	1,66	0,38	2,04	19	7
E. Appui stratégique, législatif et institutionnel					
1. Renforcement du cadre réglementaire et juridique	0,28	0,48	0,76	64	3
2. Appui à l'IDPPE	2,86	1,42	4,28	33	15
3. Gestion du projet	3,51	0,51	4,02	13	14
Total partiel: renforcement du cadre réglementaire et juridique et appui aux institutions	6,65	2,41	9,06	27	32
Total des coûts de base	19,86	8,38	28,23	30	100
Provision pour aléas d'exécution	0,18	0,13	0,32	44	1
Provision pour aléas financiers	1,46	0,57	2,03	28	7
Total des coûts du projet	21,50	9,08	30,58	30	108

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en millions de USD)

Composantes	FIDA		NORAD		FBS		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement communautaire	3,63	45,6	-	-	3,39	42,6	0,56	7,0	0,38	4,8	7,96	26,0	2,27	5,12	0,56
B. Développement de la pêche	4,24	87,1	-	-	-	-	0,63	12,9	-	-	4,88	15,9	1,81	2,43	0,63
C. Appui et accès aux marchés	5,14	89,5	-	-	-	-	0,60	10,5	-	-	5,74	18,8	1,98	3,16	0,60
D. Services financiers	2,04	92,9	-	-	-	-	0,16	7,1	-	-	2,20	7,2	0,41	1,63	0,16
E. Appui stratégique, législatif et institutionnel	2,95	30,0	5,82	59,4	-	-	1,04	10,6	-	-	9,81	32,1	2,61	6,16	1,03
Total décaissements	18,00	58,8	5,82	19,0	3,39	11,1	2,99	9,8	0,38	1,3	30,58	100,0	9,08	18,51	2,98

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

^b La répartition finale du cofinancement sera décidée lors de la négociation du prêt.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

27. **Passation des marchés.** La responsabilité générale de la passation des marchés et de la signature des contrats incombera à l'unité de coordination du projet (UCP). Comme il n'existe pas de directives officielles du gouvernement en la matière, on appliquera les procédures du FIDA ou de l'UNOPS. Tous les achats de véhicules et autres biens d'un montant supérieur à 250 000 USD seront effectués par voie d'appels d'offres internationaux; les marchés de biens et d'équipement d'un montant compris entre 20 000 USD et 250 000 USD feront l'objet d'appels d'offres nationaux, et les biens d'une valeur inférieure à 20 000 USD seront achetés localement après examen d'au moins trois devis provenant de fournisseurs sérieux. Les travaux de génie civil seront adjugés par voie d'appels d'offres nationaux; les contrats de services de formation et de réalisation d'études seront passés par entente directe, et les contrats d'assistance technique seront conclus à des conditions et selon des modalités agréées par le FIDA.

28. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur six ans. Pour faciliter l'exécution du projet, un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert et administré par une banque commerciale agréée par le FIDA. À la demande du gouvernement, un premier montant de 1 000 000 de USD sera déposé dans ce compte, qui sera ensuite réapprovisionné périodiquement conformément aux procédures établies. Les décaissements concernant des dépenses et des contrats d'un montant inférieur à 20 000 USD seront effectués sur présentation de relevés de dépenses certifiés. Les justificatifs présentés à l'appui des demandes de paiement seront conservés par l'UCP et tenus à la disposition des missions de supervision pour vérification des comptes et examen.

29. **Comptabilité et vérification des comptes.** Un compte central du projet (libellé en meticals-MZM) sera ouvert pour recevoir les fonds du compte spécial et les contributions du gouvernement. Il servira à régler les dépenses engagées par l'UCP et à faire des virements aux comptes qui seront ouverts (en MZM) dans les provinces de Nampula, Sofala et Zambezia. Les autres organismes d'exécution ouvriront également des comptes spéciaux pour le projet. Pour éviter tout retard dans les virements, tous les comptes seront ouverts auprès de la même banque commerciale. L'établissement sélectionné tiendra une comptabilité distincte de tous les fonds décaissés des divers comptes et communiquera ses relevés de comptes annuels à l'UCP à la fin de chaque exercice, à des fins de rapprochement comptable.

30. Les comptes du projet seront vérifiés chaque année par des commissaires aux comptes indépendants. Les commissaires aux comptes recrutés certifieront les comptes et feront des recommandations en vue d'améliorer les procédures comptables. Ils donneront également un avis distinct sur l'utilisation du compte spécial. Au cours des trois mois précédant la fin de l'exercice financier du projet, le coordonnateur soumettra les relevés de dépenses aux commissaires aux comptes et au FIDA et, trois mois plus tard, présentera le rapport des commissaires aux comptes au directeur de l'IDPPE et au FIDA.

F. Organisation et gestion

31. **Responsabilités institutionnelles.** Le Ministère des pêches supervisera le projet et tout ce qui concerne ses aspects réglementaires et juridiques et déléguera les tâches de coordination et de gestion à l'IDPPE, qui assurera la coordination entre les divers organismes participants par l'entremise de l'UCP. L'IDPPE chargera ses délégués provinciaux et leurs équipes de mettre en oeuvre les initiatives qui concernent le développement communautaire et les marchés d'intrants et de production, la pêche à proprement parler ainsi que le traitement et la transformation des produits pêchés. L'IIP coordonnera pour sa part l'appui à l'évaluation des ressources, et son personnel travaillera sur le terrain aux côtés de l'équipe de projet de l'IDPPE. Le FFP apportera les fonds de contrepartie du gouvernement, supervisera le programme de services financiers et fixera des règles pour la prestation de ces services



au sous-secteur de la pêche artisanale. Le Ministère des pêches fournira par ailleurs des services d'appui: son département d'inspection mettra à disposition des compétences techniques pour améliorer la qualité du poisson proposé sur les marchés. La direction nationale de l'administration des pêches et ses organes provinciaux représenteront l'État au sein des comités de cogestion et du Comité national d'administration des pêches et veilleront à l'application des règlements de la pêche. Le Ministère des travaux publics et du logement chargera ses services provinciaux des ponts et chaussées et des eaux rurales de coordonner le programme des routes d'accès aux marchés et de prêter assistance à l'exécution des projets d'alimentation en eau potable. Le projet sera exécuté en concertation avec les Ministères de la santé et de l'éducation; de manière à s'assurer que les infrastructures sociales et les services de santé communautaires cadrent avec les schémas directeurs d'aménagement des provinces et districts et respectent les normes et critères établis. Le Ministère de la santé assumera par ailleurs la responsabilité générale de l'exécution de la composante santé communautaire.

32. **Supervision du projet.** La coordination et la surveillance du projet seront autant que possible confiées aux comités existants. A l'échelon national, la supervision, le pilotage et la coordination générale du projet seront du ressort du Conseil consultatif du Ministère des pêches, instance qui réunit chaque mois tous les hauts fonctionnaires du ministère sous la présidence du ministre. La séance consultative mensuelle de l'IDPPE, présidée par le directeur de cette institution et à laquelle participeront tous les chefs de section et coordonnateurs des projets de développement, examinera les problèmes opérationnels, étayera l'exécution du projet, et s'assurera que les bonnes pratiques et les données d'expérience sont intégrées dans toutes les activités. À l'échelon provincial, la coordination et la supervision seront assurées par un comité directeur présidé par le gouverneur de la province. Des comités de coordination seront également créés dans les districts; ils auront pour tâche de sélectionner les propositions de projet des communautés, d'en déterminer la pertinence au regard des priorités locales, et d'assurer leur coordination avec les autres initiatives.

33. **Coordination du projet.** L'équipe de base de l'UCP sera formée d'experts recrutés localement pour six ans: le coordonnateur du projet, qui relèvera du directeur général de l'IDPPE, assisté d'un responsable des finances et des contrats, d'un économiste chargé du suivi et de l'évaluation (S&E) et de la planification, d'un agent logistique/administration, de trois agents provinciaux aux finances/contrats, et de personnel auxiliaire. Elle se chargera de la coordination générale de l'exécution du projet et s'occupera tout particulièrement de la gestion et de la planification financière, du S&E. Elle aura à sa disposition des spécialistes qui coordonneront l'exécution des activités: un spécialiste des marchés, un spécialiste du développement communautaire, un spécialiste des services financiers, un spécialiste de la santé communautaire, un ingénieur des ponts et chaussées/économiste.

34. **Planification, suivi et évaluation du projet.** L'économiste de l'UCP aura la responsabilité directe de la planification et du S&E. L'élaboration des plans de travail et budgets annuels mobilisera toutefois l'ensemble du personnel concourant à l'exécution des activités du projet. Des plans de résultats/activités et des budgets distincts seront établis pour chaque zone de concentration, les trois délégations provinciales, l'UCP et chaque institution participant au projet. L'UCP établira et finalisera ensuite le plan de travail et budget annuel et le présentera pour examen à l'IDPPE et au Conseil consultatif du Ministère des pêches, avant soumission au FIDA et inclusion dans le budget national.

35. Le système S&E devrait aider les administrateurs du projet, les organismes d'exécution et les communautés à mener à bien les activités du projet, mais aussi à déterminer si les objectifs sont en passe d'être atteints. Le cadre logique revu et actualisé périodiquement sera, avec le plan de travail et budget annuels, l'outil essentiel de suivi et d'évaluation. Les enquêtes initiales, qui seront conduites en général en même temps que le diagnostic participatif et l'évaluation des besoins des communautés, fourniront des données sur un échantillon du groupe cible représentatif de l'ensemble de la zone du projet. Le suivi effectif impliquera l'examen permanent et critique des progrès accomplis au regard des résultats à obtenir, des décisions sur les actions à entreprendre pour obtenir les résultats, ainsi que la mobilisation des moyens et des budgets correspondants. La présentation ponctuelle de rapports



d'activité trimestriels, semestriels et annuels détaillés sera à cet égard essentielle. Les éléments déterminants de l'évaluation du projet seront les deux bilans correspondant aux trois phases d'exécution et au processus de transition d'une phase à la phase suivante. C'est ce qui permettra de mesurer le chemin parcouru par rapport aux objectifs des résultats inscrits dans les plans, sur la base des indicateurs de suivi. Des évaluations annuelles, des évaluations de capacités et l'évaluation finale ou rétrospective viendront compléter ce dispositif.

G. Justification économique

36. Trois modèles d'exploitation ont été choisis pour tester la viabilité financière des technologies halieutiques proposées pour la zone du projet: les filets maillants, les palangres et les trémails. Tous sont intéressants, le taux de rentabilité financière se situant entre 50 et 70% pour le filet maillant et la palangre et dépassant 100% pour le trémail. Les nouveaux engins de pêche peuvent donc remplacer avantageusement les sennes de plage pour les nouveaux investisseurs du secteur des pêches, avec des mises de fonds beaucoup plus modestes.

37. Quoique l'impact économique d'un projet évolutif tel que celui-ci soit difficile à évaluer, une série de modèles de production/exploitation ont été élaborés pour en donner un ordre de grandeur. Il en ressort un taux de rentabilité économique (TRE) estimé à 8%. Il convient toutefois de noter que l'analyse économique ne reflète pas certains avantages directs, qui sont d'ordre financier: l'adoption du trémail, engin qui affiche la meilleure rentabilité financière et qui devrait concerner le plus grand nombre de bénéficiaires, se traduira par un avantage net important pour le groupe cible mais n'aura aucune incidence sur l'économie globale; de même, l'évolution attendue des prix et des marges des négociants opérera des transferts monétaires entre les différents éléments d'une même société. L'analyse économique ne rend pas compte non plus de l'impact prépondérant de la composante développement communautaire du projet; si l'on exclut du calcul le coût des infrastructures sociales et des services de santé communautaires, on obtient un TRE supérieur à 10%. De plus, l'exportation des crevettes et autres produits à forte valeur ajoutée pêchés par les artisans pêcheurs est intéressante à d'autres titres pour l'économie nationale: la pêche artisanale à la crevette a des coûts de production moins élevés que la pêche industrielle et nécessite moins de capitaux importés. Elle profite à des populations très pauvres qui n'ont guère d'autres débouchés économiques, et elle a de larges retombées dans l'ensemble des zones rurales, accompagnées d'importants effets multiplicateurs pour les économies locales.

H. Risques

38. Cinq risques ont été recensés. Premièrement, la réussite du projet est subordonnée en partie à l'amélioration de l'accès des artisans pêcheurs aux ressources – un processus auquel risquent de résister les milieux de la pêche industrielle et semi-industrielle. Pour parer à cette éventualité, le projet concourra à l'élaboration de directives et de cadres juridiques, encouragera les comités de gestion à se saisir directement des questions d'accès et de gestion des ressources, et étendra aux deux autres provinces la zone de pêche artisanale de trois milles marins instaurée sur la côte de la province de Nampula, puis veillera à ce qu'elle soit respectée. Deuxièmement, les initiatives en direction des marchés visent à stimuler l'intérêt des négociants, des transformateurs et des entreprises en général; or, si les investisseurs ne trouvent pas le secteur assez porteur, le projet pourra peut-être difficilement concrétiser les espoirs placés dans le secteur du poisson à forte valeur ajoutée et de la crevette. Bien qu'elle n'ait pas de prise directe sur cet élément, l'équipe du projet collaborera étroitement avec les négociants et autres intermédiaires du marché pour trouver des solutions avantageuses pour toutes les parties, y compris les artisans pêcheurs. Troisièmement, faute de capacités techniques suffisantes, l'IDPPE aura peut-être des difficultés à gérer efficacement un projet aussi vaste et complexe. L'approche souple en trois phases lui permettra toutefois d'en moduler le rythme d'exécution en fonction des résultats, et l'important programme de formation inclus dans le projet, ainsi que d'autres appuis, renforceront les capacités des principaux organismes d'exécution. Quatrièmement, le projet en

cours en faveur des populations sinistrées de la province de Sofala a instauré une « culture du crédit » qui pourrait entraver la bonne marche d'un dispositif de crédit à assise commerciale. C'est la raison pour laquelle les activités de services financiers ne démarreront dans cette province que quelque temps après l'achèvement du programme de crédit subventionné, et le problème structurel général sera traité en aidant le FFP à formuler des règles strictes et cohérentes pour la prestation des services financiers. Cinquièmement, l'entretien des routes remises en état par le projet pourrait s'avérer problématique. Bien qu'il n'y ait pas de réponse toute faite en la matière, l'un des critères de sélection des routes sera l'engagement pris par le gouvernement d'inscrire des crédits d'entretien dans le budget national. Par ailleurs, dans l'immédiat, le projet financera l'entretien des routes refaites par ses soins.

I. Impact sur l'environnement

39. Le projet devrait avoir globalement un impact positif sur l'environnement. L'une de ses grandes ambitions est d'établir un système de cogestion effectif et opérationnel servant de cadre et d'instance de débat et de décision sur les questions liées à la gestion des ressources. Avec le transfert d'une large portion des responsabilités de gestion aux communautés vivant de la pêche et l'acquisition par les bénéficiaires des connaissances requises pour gérer les ressources halieutiques, les menaces qui pèsent sur les stocks de poissons et de crevettes en raison de la surexploitation des fonds seront atténuées et un système d'exploitation durable pourra être mis en place. Parallèlement, le projet encouragera a) la diversification de l'effort de pêche afin d'augmenter les prises et la commercialisation de poissons et crevettes à forte valeur commerciale et b) les mesures visant à accroître la rentabilité des prises de poissons moins recherchés, l'objectif étant d'améliorer les revenus des artisans pêcheurs sans exercer de pressions supplémentaires sur les ressources halieutiques.

40. Le programme d'amélioration des routes d'accès aura très peu d'impact sur l'environnement puisqu'il se limitera à la réfection des voies existantes. De plus, le Ministère des travaux publics et du logement a fixé à l'usage des entreprises chargées des travaux des directives pour la protection de l'environnement précisant les règles à observer pour éviter toute dégradation pendant les travaux et les mesures à prendre pour réduire d'éventuels impacts négatifs. Elles feront partie intégrante de tous les contrats de réfection et d'entretien des routes sélectionnées par le projet.

J. Aspects novateurs

41. Le projet peut être considéré comme novateur à quatre égards dans le contexte du Mozambique: a) il s'attache d'emblée à autonomiser les pêcheurs et les communautés de pêcheurs dans des domaines essentiels comme la gestion des ressources, l'accès aux marchés, l'épargne et le crédit, la planification et la gestion des activités de développement; b) il mise résolument sur les liaisons avec les marchés pour augmenter les revenus des pêcheurs – l'idée étant de mieux rentabiliser la pêche artisanale en améliorant l'efficacité des marchés plutôt que par une simple augmentation des quantités pêchées; c) il encourage l'adoption de cadres juridiques, réglementaires et stratégiques permettant de mieux définir les rôles et les responsabilités du gouvernement et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des solutions et orientations issues de ce processus; d) il propose, dans le cadre d'un même projet, des mécanismes assortis des ressources correspondantes pour aider le gouvernement à coordonner les initiatives des donateurs en faveur du secteur de la pêche artisanale. Il convient en outre de noter le caractère novateur du processus, puisque le projet n'a pas été formulé par les consultants du FIDA, comme c'est habituellement le cas pour la région, mais par le gouvernement. C'est en effet l'IDPPE qui a conduit la formulation du projet sous la direction d'un groupe de travail présidé par le Ministre des pêches, en faisant appel à des experts locaux et internationaux et en s'appuyant largement sur le personnel et les enseignements du NAFFP. Un processus de consultation associant les communautés des pêcheurs, les négociants et entrepreneurs du secteur privé, les ONG et les organismes gouvernementaux a été mis en oeuvre. Il a été extrêmement utile, non seulement pour le personnel de l'IDPPE en termes de formation en cours d'emploi, mais en ce sens qu'il a suscité une adhésion et une mobilisation qui augurent bien de l'exécution du projet.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

42. Un accord de prêt entre la République du Mozambique et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
43. La République du Mozambique est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
44. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Mozambique un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions de droits de tirage spéciaux (14 000 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président

Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations du prêt conclues le 5 septembre 2001)

1. Le Gouvernement de la République du Mozambique (le Gouvernement) ouvre et tient, dans une banque commerciale agréée par le FIDA, un compte courant libellé en meticais (MZM) pour les opérations du projet au niveau central (le compte central du projet). Le Gouvernement désigne le coordonnateur de projet et le directeur financier/des marchés de l'UCP comme signataires autorisés du compte central du projet et le directeur de l'IDPPE (l'agent principal du projet) et une autre personne, désignée par ce dernier, comme signataires suppléants autorisés. Deux signatures autorisées seront requises pour toute opération relative au compte central du projet, dont une au moins sera celle du coordonnateur du projet ou du directeur financier/des marchés de l'UCP.
2. Le Gouvernement ouvre et tient, dans une banque commerciale agréée par le FIDA, un compte courant libellé en MZM pour les opérations du projet dans chaque province comprise dans la zone du projet (le compte provincial du projet). Le Gouvernement désigne le délégué provincial de l'IDPPE et le responsable financier/des marchés à l'échelon provincial comme signataires autorisés de chaque compte provincial du projet et le délégué provincial désigne une autre personne comme signataire suppléant autorisé. Deux signatures seront requises pour toute opération effectuée sur les comptes provinciaux du projet.
3. Le Gouvernement veille à ce que chaque partie responsable de l'exécution d'une partie du projet rende compte séparément de toute dépense effectuée au titre des opérations du projet et à ce qu'en tant que de besoin elle ouvre et tienne dans une banque commerciale agréée par le FIDA, un compte courant libellé en MZM ou en dollars des États-Unis pour l'exécution des activités du projet dans son domaine de compétence propre (le compte opérationnel).
4. Le Gouvernement prend toute mesure nécessaire pour assurer que les fonds de contrepartie du projet soient dûment inscrits au budget d'investissement annuel de l'État. Conformément au PTBA de chaque exercice budgétaire, ces fonds de contrepartie sont imputés au paiement des taxes et impôts faisant l'objet d'une exonération. Le Gouvernement fait en sorte que ces fonds de contrepartie soient mis à la disposition de l'IDPPE annuellement pendant toute la durée de l'exécution du projet, conformément aux PTBA.
5. Le Gouvernement veille à ce que, dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, l'économiste de l'UCP chargé du suivi et de l'évaluation/planification mette au point le système de gestion de l'information du projet. Ce système permettra l'observation critique et permanente des progrès accomplis par rapport aux résultats à atteindre, fournira des informations sur les activités à entreprendre pour atteindre les résultats, et prévoira les ressources requises pour mener à bien ces activités ainsi que le budget correspondant. Le suivi du projet sera fondé sur des indicateurs clés de performance convenus entre le Gouvernement et le FIDA.
6. Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le Gouvernement nomme des contrôleurs indépendants chargés de vérifier les comptes du projet, conformément à des procédures et critères convenus entre le Gouvernement et le FIDA. Ces nominations seront soumises à l'examen et à l'agrément préalables du FIDA. Le Gouvernement veille à ce que les rapports annuels de

ANNEXE

vérification des comptes du projet soient présentés sous forme détaillée et fondés sur des états financiers établis conformément aux normes comptables internationales et rendant fidèlement compte de l'état d'avancement et des opérations du projet.

7. Le Gouvernement veille à ce que, dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, l'UCP ait établi un manuel d'exécution du projet, qui aura été agréé par l'IDPPE, le FIDA et l'institution coopérante.

8. Le Gouvernement fait en sorte que le conseil consultatif du Ministère des pêches soit désigné comme comité de pilotage principal du projet et que, une fois par trimestre, le conseil s'occupe exclusivement des questions relatives au projet et aux autres interventions concernant la pêche artisanale.

9. Le Gouvernement s'assure que, dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, l'IDPPE ait établi les comités de pilotage provinciaux des provinces de Sofala et de Zambezia, avec un mandat agréé par le FIDA.

10. Le Gouvernement veille à l'adoption, dans les 12 mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, d'un cadre régulateur destiné à régir les initiatives de cogestion des pêches, jugé satisfaisant par le FIDA.

11. Le Gouvernement crée, avant la fin de la deuxième année du projet, une zone de pêche artisanale élargie dans au moins une partie du banc de Sofala, par charte ministérielle délivrée par le Ministère des pêches et, le cas échéant, avant la fin de la quatrième année du projet, une zone de pêche artisanale élargie dans la partie restante du banc de Sofala.

12. Le Gouvernement veille à ce que, avant la fin de la première année du projet, l'IDPPE ait conclu des mémorandums d'accord, jugés satisfaisants par le FIDA, avec les divers intervenants chargés de l'exécution de parties du projet.

13. Le Gouvernement fait en sorte que, avant la fin de la deuxième année du projet, le Fonds public de développement des pêches ait établi, en consultation avec le FIDA, des directives visant l'exercice d'activités de services financiers dans le secteur de la pêche artisanale.

14. Le Gouvernement s'assure que, avant la fin de la première année du projet, l'IDPPE ait établi une stratégie de développement du secteur de la pêche artisanale qui fera partie de toute refonte du plan directeur des pêches qu'il pourrait entreprendre.

15. Le Gouvernement veille à ce que, avant la fin de la deuxième année du projet, l'IDPPE ait établi, en consultation avec le FIDA:

- a) une stratégie institutionnelle, définissant notamment le rôle futur, l'échelle des opérations et les responsabilités de l'IDPPE, afin de mettre en oeuvre la stratégie de développement du secteur de la pêche artisanale;
- b) une stratégie en matière de formation et de ressources humaines, comprenant i) une proposition relative à la valorisation des ressources humaines au sein de l'IDPPE portant notamment sur la rationalisation des traitements et des primes d'incitation et ii) l'évaluation des besoins de formation y afférents.

16. Le Gouvernement fait en sorte que l'entretien des routes remises en état dans le cadre de la sous-composante amélioration des routes d'accès aux marchés du projet soit assurée pendant toute la

ANNEXE

durée d'exécution du projet et se poursuit après la date d'achèvement du projet. Le Gouvernement finance ces travaux d'entretien au moyen du Fonds routier.

17. Le Gouvernement veille à ce qu'un examen soit entrepris au tiers et aux deux tiers de la durée du projet, à savoir vers la fin de la deuxième et de la quatrième année du projet respectivement, ou à tout autre moment convenu entre le Gouvernement et le FIDA. Le Gouvernement s'assure en outre que l'exécution des activités du projet suit dans l'ensemble le calendrier prévu dans les PTBA approuvés.

18. Le Gouvernement fait en sorte que les femmes soient représentées au niveau de l'organisation et de la gestion du projet. Il veille aussi à ce que les femmes bénéficiaires soient représentées dans toutes les activités du projet et à ce qu'elles bénéficient dûment des réalisations du projet. Le Gouvernement s'assure en outre que, avant la fin de la deuxième année du projet, l'IDPPE ait établi et présenté au FIDA un cadre stratégique pour l'exécution, dans le cadre du projet, d'initiatives sexospécifiques et le ciblage orienté vers l'égalité entre hommes et femmes.

19. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds du prêt:

Le PTBA de la première année du projet a été établi et approuvé par le FIDA sous forme de projet.

20. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- a) l'UCP a été dûment établie et le coordonnateur de projet ainsi que le directeur financier/des marchés de l'UCP a été dûment nommé par l'IDPPE avec l'agrément préalable du FIDA;
- b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le compte central du projet;
- c) le Gouvernement a ouvert un crédit budgétaire au titre de ses fonds de contrepartie couvrant la première année du projet;
- d) l'Accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit Accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes;
- e) un avis juridique favorable, émis par le Ministre de la justice, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

MOZAMBIQUE

Land area (km² thousand), 1997 1/	784	GNI per capita (USD), 1999 4/	220
Total population (million) ,1999 4/	17.3	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	3.5
Population density (people per km²), 1998 1/	22	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	41
Local currency	Metical (MZM)	Exchange rate: USD 1 =	MZM 18 000
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate), 1980-98 1/	1.9	GDP (USD million), 1999 4/	3 979
Crude birth rate (per thousand people), 1998 1/	41	Average annual rate of growth of GDP 1/, 1980-90	-0.1
Crude death rate (per thousand people), 1998 1/	20	1990-98	5.7
Infant mortality rate (per thousand live births), 1998 1/	134	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Life expectancy at birth (years), 1998 1/	45	% agriculture	34
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	21
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	11
Total labour force (million), 1998 1/	8.8	% services	45
Female labour force as % of total, 1998 1/	48	Consumption, 1998 1/	
Education		General government consumption (as % of GDP)	9
Primary school gross enrolment (% of relevant age group), 1997 1/	60 a/	Private consumption (as % of GDP)	89
Adult literacy rate (% age 15 and above), 1998 3/	42	Gross domestic savings (as % of GDP)	2
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	1 832	Merchandise exports, 1998 1/	248
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5), 1992-98 1/	36	Merchandise imports, 1998 1/	782
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5), 1992-98 1/	26	Balance of merchandise trade	-534
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP), 1990-98 1/	n.a.	before official transfers, 1998 1/	-790
Physicians (per thousand people), 1990-98 1/	n.a.	after official transfers, 1998 1/	-477
Percentage population without access to safe water, 1990-98 3/	54	Foreign direct investment, 1998 1/	213
Percentage population without access to health services, 1981-93 3/	70		
Percentage population without access to sanitation, 1990-98 3/	66	Government Finance	
Agriculture and Food		Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP), 1997 1/	n.a.
Food imports as percentage of total merchandise imports, 1998 1/	22.0 a/	Total expenditure (% of GDP), 1997 1/	n.a.
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1995-97 1/	25	Total external debt (USD million), 1998 1/	8 208
Food production index (1989-91=100), 1996-98 1/	131	Present value of debt (as % of GNP), 1998 1/	74
Land Use		Total debt service (% of exports of goods and services), 1998 1/	18
Arable land as % of land area, 1997 1/	4	Nominal lending rate of banks, 1998 1/	n.a.
Forest area (km ² thousand), 1995 1/	169	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	n.a.
Forest area as % of total land area, 1995 1/	22		
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	3		

n.a. not available.

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 20002/ World Bank, *Atlas*, 20003/ United Nations Development Programme, *Human Development Report*, 20004/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001

PREVIOUS IFAD LOANS TO MOZAMBIQUE

Project	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
93	National Programme for Food Production in the Cooperative and Family Sector	IFAD	UNOPS	HC	31 Mar 82	23 Feb 83	L-I-93-MZ	SDR	17 700 000	100%
334	Nampula Artisanal Fisheries Project	IFAD	UNOPS	HC	15 Sep 93	04 Nov 94	L-I-334-MZ	SDR	4 350 000	88%
359	Niassa Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	20 Apr 94	19 Oct 94	L-I-359-MZ	SDR	8 800 000	52%
440	Second Agricultural Rehabilitation Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	10 Sep 87	26 Apr 88	L-S-8-MZ	SDR	11 850 000	70%
1005	Family Sector Livestock Development Programme	IFAD	UNOPS	HC	04 Dec 86	12 Feb 98	L-I-432-MZ	SDR	13 450 000	34%
1109	PAMA Support Project	IFAD	UNOPS	HC	08 Dec 99	05 Jul 01	L-I-515-MZ	SDR	16 550 000	



DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK

DESCRIPTION	KEY PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS
DEVELOPMENT GOAL			
To achieve a sustained improvement in the economic and social conditions of artisanal fishing communities in the project area	<p>Rate of increase in household incomes during the project period</p> <p>Rate of improvements in households access to social services, sanitation facilities and clean drinking water.</p> <p>Rate of improvements realized in health and nutritional status of households</p>	<p>National household income and poverty studies</p> <p>Mid-term and final evaluation surveys compared to baseline survey data</p>	<p>National and international effort to mitigate the effects of natural disasters continues and intensifies.</p> <p>Continued government support to promote the transfer of resources from industrial and semi-industrial to artisanal fisheries.</p> <p>Economic growth and consumer purchasing power will at least be maintained.</p> <p>Improved market linkages will not reinforce exploitation of fishers.</p>
PROJECT PURPOSE			
1. Community Development			
To improve the well-being of fishers by empowering and creating capacity in fishing communities to take increased responsibility for local development initiatives, including implementing social infrastructure and service activities and managing marine resources in a sustainable manner.	<p>Numbers of community infrastructure projects and of other community projects planned, constructed and maintained.</p> <p>Rate of introduction of community health care programmes and their operation in fishing communities.</p> <p>Rate of reduction in unsustainable practices that threaten the natural resource base in the project area, through co-management measures.</p> <p>Numbers of conflicts successfully resolved by local co-management committees and/or representation bodies</p>	<p>Baseline survey data</p> <p>Quarterly progress reports from extensionists, IDPPE/IIP mobile teams and participating government agencies, including Health, Education and Water , identifying the impact on women as well as men.</p> <p>IIP resource assessment surveys/data.</p> <p>Community project completion reports.</p> <p>Quarterly and annual progress reports on the project and first and second tri-term reviews.</p>	<p>Provincial Departments of Health, Education and Public Works (for roads and water) provide the support necessary to assist in planning infrastructure facilities (and community health services) within the fishing communities and to provide budget for staff and operation of the facilities/services.</p> <p>Communities are willing to provide the contribution required to construct the infrastructure facilities.</p>



DESCRIPTION	KEY PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS
2 Fishing Technologies			
To improve access to, and the commercially viable and sustained use of, Sofala Bank fish resources by artisanal fishers.	<p>Rate of uptake of new technologies (numbers of gill nets, of trammel nets, of longlines) and commercially viable use achieved.</p> <p>Numbers of fishers adopt better processing techniques and improve quality of cured fish; and increases in volume and value of cured fish marketed.</p> <p>Proportion of fishers using ice and switch by fishers from marketing high-value fish vs. fish that has to be sold dried, salted or smoked.</p> <p>Rate of increase in net returns to fishers per unit of effort.</p> <p>Numbers of fisher workers/non-boat owners become owners of gear (and boats) and/or increase their incomes.</p> <p>IDPPE extensionists and mobile teams operate more effectively as measured by no. of successfully implemented trials and demonstrations (and the subsequent uptake of the techniques tested/demonstrated).</p> <p>Rate of implementation of range of management measures through the co-management process: e.g. numbers of beach seines converted from mosquito netting, rate of conversion from beach seines to other gear, numbers of commercial/semi-commercial operators illegally fishing in three-mile zone reported and prosecuted.</p>	<p>Follow-up surveys in fishing communities on the impact of adoption of new gear in terms of regular supply of ice, market acceptance of products, prices and incomes.</p> <p>Quarterly progress reports from extensionists and IDPPE/IIP mobile teams on success of marketing higher-value fish on fisher incomes and effectiveness of co-management committees.</p> <p>IIP reports on state of fish resources on the Sofala Bank.</p> <p>Quarterly and annual progress reports and first and second tri-term reviews for the project.</p>	<p>Continued Government support to promote the transfer of resources from industrial and semi-industrial to artisanal fisheries.</p> <p>Clear indication of adequate purchasing power by low-income fish consumers.</p> <p>Prices of key fish products on the domestic market stable, or increasing.</p> <p>Artisanal fishing communities will respond to improved legal environment.</p>
3 Marketing			
To improve economic and physical linkages of artisanal fishing communities to input and output markets on a sustainable basis.	<p>Rate of increase in marketed volume of high-value fish increases, of low-value fresh and frozen fish (2nd and 3rd grade fish), and cured fish.</p> <p>Rate of increase in marketed value of high value fish increases, of low-value fresh and frozen fish (2nd and 3rd grade fish), and cured fish.</p> <p>Proportion of traders in the project area carrying a wide range of quality fishing inputs on a regular basis, at competitive prices.</p> <p>Rate of increase in sales of quality fishing inputs</p> <p>Numbers of shrimp processing plants agreeing to market shrimp and/or fish on a regular basis from artisanal fishers in the project area.</p> <p>An agreed plan/schedule for rehabilitation of access roads in each concentration area drawn up and km of roads rehabilitated.</p> <p>Distance of roads rehabilitated by the project are budgeted under the Road Fund and regularly maintained.</p>	<p>Annual survey of the traders involved in supplying inputs to, and marketing fish from, artisanal fishers to determine impact of the project, constraints experienced and opportunities.</p> <p>Survey of fish marketed to assess the response of consumers to better-quality cured fish and to increased supplies of fresh and frozen fish.</p> <p>Quarterly reports submitted by Department of Roads and Bridges (DEP) in each of the three project provinces.</p> <p>Reports submitted by a joint project and DEP team on the quality of maintenance carried out on project roads.</p> <p>Quarterly and annual progress reports and first and second tri-term reviews for the project.</p>	<p>Local demand for higher-quality fresh and frozen fish is sufficient so as not to limit adoption of artisanal fishers adopting utilization of ice and associated post-harvest handling of fish.</p> <p>Shrimp processing plants are interested in purchasing shrimp and possibly fish from artisanal fishers.</p> <p>Resources made available for continued maintenance of roads rehabilitated by the project.</p> <p>DEPs select qualified and experienced contractors to rehabilitate and maintain project roads.</p>

DESCRIPTION	KEY PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS
4 Financial Services			
To increase commercial and economic activity in artisanal fisheries sector.	<p>Increase in number of loans serviced (and repaid) on time.</p> <p>Proportion of the members of advanced rotational savings groups, supported by the project, use their savings to invest in fishing gear or make other fishing and/or non-fishing related investments.</p> <p>As a result of the loans to market town traders, the rate of increase p.a. in volume and range of fisheries inputs and rate of decline p.a. in the cost of gear and other inputs over the six-year project period.</p> <p>Rate of increase in number of traders serving the artisanal fishers, the volume of fish purchased, and the per unit value of fish purchased.</p> <p>Numbers of fishery workers/skippers/<i>marineros</i> able to purchase gear, possibly together with a boat, as a result of the project's line of credit to FFPI.</p> <p>Uniform/mutually consistent lending terms and conditions are used for all credit operations to the artisanal fisheries sector.</p>	<p>Within the above-mentioned survey – the annual survey of the traders involved in supplying inputs to and marketing fish from artisanal fishers – the impact of the project's credit operations directed at traders will be assessed.</p> <p>The quarterly progress reports from extensionists and mobile teams, noted under Community Development above, will include an assessment of the impact of the rotating savings schemes and the enterprise credit on both men and women.</p> <p>Quarterly and annual progress reports and first and second tri-term reviews for the project</p>	<p>MFI currently working in market towns are interested in including loans to fish traders within their lending operations.</p> <p>Basic stability of the financial sector is maintained to support activities of financial institutions.</p> <p>The other two coastal zone artisanal fisheries projects are willing to adopt credit programmes with lending terms and conditions consistent with the new project.</p>
5 Policy, Legal & Institutional support			
To improve the enabling environment for promoting and supporting artisanal fisheries development.	<p>Permanent fishery zone exclusive to artisanal fisheries created and effectively enforced.</p> <p>Artisanal fisheries plan prepared for Cabinet approval.</p> <p>Cost effective and coherent structure and function for IDPPE and MOF at the provincial level being implemented.</p> <p>In accordance with new legislation introduced with the project, commercial agreements between industrial fishing operators and fishermen on by-catch being implemented to the satisfaction of both parties.</p> <p>Clear IDPPE mission statement, recognized and effectively executed.</p> <p>IDPPE acting as an advocate to Government on artisanal fisheries policy; advice leads to action.</p> <p>Revised Fisheries Master Plan, including a comprehensive artisanal fisheries policy, developed and approved by Government and implemented</p> <p>Three-mile exclusive artisanal fishing zone established by law and enforced.</p> <p>Terms of trade improved for artisanal fisheries.</p>	<p>Minutes of the project oversight committees: MOF and IDPPE consultative committees and provincial steering committees.</p> <p>The quarterly progress reports from extensionists and mobile teams, noted under Community Development above.</p> <p>Quarterly and annual progress reports.</p>	<p>Government continues to allocate resources for the expansion of institutional capacity by IDPPE (and MOF) to oversee fisheries development.</p>



APPENDIX III

	DESCRIPTION	MEANS OF VERIFICATION
	OUTPUTS/ RESULTS	
COMMUNITY DEVELOPMENT	Numbers of staff trained in PRA/participatory planning	Project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists
	Numbers of community PRA reports and annual action plans produced	Planning/M&E economist's regular reports to project management
	Numbers of committee members trained as literacy trainers (all types of committees)	Combination of project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists and progress report from Adult Education Section of the Provincial Department of Education
	Numbers of community project committee members trained in basic administration/ management	Project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists
	Numbers of people exposed through local/national exchange visits and study tours to other community projects	Project's monthly/quarterly progress reports
	Numbers of social infrastructure projects constructed	Combination of project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists and infrastructure completion reports from the participating line agencies (DPOPH through DEP & EPAR, DPSAU, DPE, ...)
	Numbers of water point, school, health centre and other committees operating effectively	Project evaluation of effectiveness of the social infrastructure programme Project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists
	Numbers of co-management committees operating effectively and regularly receiving revenues from licensing fees	Reports submitted by committees to higher levels about mismanagement of resources and conflicts and issues resolved Project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists
	Numbers of equipped and staffed IDPPE and IIP field offices/accommodation constructed and operational	Works completion reports from ? Project's monthly/quarterly progress reports
	Rate of sustainable improvement in nutritional status of numbers of fishing communities	Periodic surveys by project, carried out jointly with district/provincial health officials, of the health and nutritional status in project villages
	Rate of reduction in morbidity from endemic diseases	Periodic surveys by project, carried out jointly with district/provincial health officials, of the health and nutritional status in project villages
	Rate of reduction in prevalence of waterborne diseases	Periodic surveys by project, carried out jointly with district/provincial health officials, of the health and nutritional status in project villages
	Rate of improvement in health information system.	Semi-annual reports from participating district health units and from DPSAU
FISHING TECHNOLOGIES	Inshore fish resources reserved for (exclusive/preferential) use of artisanal fishers	VHF tracking system operated by MOF Reports from village co-management committees
	Artisanal fisheries management measures for sustainable use of fish resources approved by co-management committees and implemented by fishers	Project's monthly/quarterly progress reports from mobile teams/extensionists
	Rate of adoption by fishers of commercially viable fish production and utilization technologies	Project survey carried out by mobile teams and extensionists of adoption/uptake of improved fish catching and utilization technologies
	Rate of reduction in post-harvest losses of traditional/cured fish products	Project survey carried out by mobile teams and extensionists of adoption/uptake of improved fish catching and utilization technologies
	Rate of increase in fishers' income by value added to export and up-market fish products	Periodic surveys of impact of project activities on incomes of fisher families
	Rate of increase in commercially viable recovery of by-catch by artisanal fishermen	Survey of commercial/semi-commercial fishing vessel owners



APPENDIX III

	DESCRIPTION	MEANS OF VERIFICATION
MARKETING	Established and more widespread input supply system operating in the project area	Sample survey of fishers to determine increased adoption/use of new gear and other fisheries inputs
	Intensified and more diversified marketing of artisanal fisheries products from the fishing communities operating in the project area	Periodic surveys of the number of fish traders operating in the project area, including volume and price data (compared to baseline data)
	Improved knowledge of consumer preferences and marketing potential for artisanal fisheries products	Project survey of local fish markets, their structure, dynamics, prices and opportunities
	Functioning systems to monitor fish and input prices as well as the terms of trade in the subsector	Improvements to the market information system to be introduced under the project
	Functioning mechanisms to disseminate information on market developments and project interventions on a systematic basis	Assessment of level of market information by both fishers and traders
	Project concentration areas linked to markets by all weather access roads and fishing villages linked to tertiary road network by improved access tracks	Surveys of traffic volume increases on the rehabilitated roads combined with increases in the number of traders operating in the areas
FINANCIAL SERVICES	Increased availability of safe savings facilities and small loans for income generation to artisanal fishermen in the villages	Targeted surveys in fishing villages
	Increased business development opportunities for market town traders with linkages to fishing centres in the project area	Included in the periodic surveys of the number of fish traders operating in the project area including volume and price data, noted under 3 above
	Accelerated economic growth and employment creation, as well as improved services to fishermen, through the development of small-scale enterprises operating in fishing centres.	Evaluation made by the project team in conjunction with the two tri-term reviews
POLICY, LEGAL & INSTITUTIONAL SUPPORT	Capacity of IDPPE strengthened to allow it to better fulfil its role in overseeing artisanal fisheries development	Minutes of MOF and IDPPE consultative committees and quarterly and annual project progress reports
	Improved strategic policy/legal framework for artisanal fisheries in place and a process established and functioning to enable policy/legislative initiatives to be regularly revised and updated in response to changing conditions in the sector	Minutes of MOF and IDPPE consultative committees and quarterly and annual project progress reports
	Conducive legal/legislative framework for co-management at the central level created and functioning	Quarterly progress reports from extensionists and IDPPE/IIP mobile teams on effectiveness of village co-management committees
	Legal and institutional structures in place to secure the zones allocated to artisanal fishermen	Minutes of MOF and IDPPE consultative committees and quarterly and annual project progress reports
	Effective institutional arrangements for artisanal fisheries established at the provincial level	Minutes of provincial steering committees and quarterly and annual project progress reports
	Comprehensive human resource development programme in place within IDPPE	Minutes of IDPPE consultative committees and quarterly and annual project progress reports
	Project coordination team established and operating	First project progress report

COST AND FINANCING

Expenditure Accounts by Components – Base Costs (USD '000)

	Community Development		Fisheries Development		Market Support and Access			Policy, Legislative and Institutional Support				Total
	Co-management and Community Mobilization	Community Health Care Programme	Sustainable Use of Resources	Promotion of Diversified Fish Prod.	Post-harvest Utilization	Support to Input/Output Marketing	Market Access Road Development	Financial Services	Policy and Legislative Initiatives	Institutional Support to IDPPE	Project Management	
I. Investment Costs												
A. Civil works	-	444.6	144.8	-	-	171.2	-	-	-	380.0	-	1 140.6
B. Vehicles	606.0	-	332.2	376.9	337.8	-	-	299.2	-	1 116.4	356.4	3 424.9
C. Equipment and materials	236.0	274.1	125.5	352.3	86.5	8.7	-	58.8	-	384.5	159.5	1 685.9
D. Technical Assistance												
International TA	357.1	111.0	194.0	79.8	47.9	208.0	442.6	94.6	546.8	-	45.6	2 127.4
National TA	660.1	51.0	77.6	19.2	-	261.2	35.4	73.8	132.4	-	51.0	1 361.7
PCU core team	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 345.5	1 345.5
Subtotal Technical Assistance	1 017.2	162.0	271.6	99.0	47.9	469.2	478.0	168.4	679.2	-	1 442.1	4 834.6
E. Studies	240.3	-	-	312.9	-	320.2	-	-	21.3	57.7	115.3	1 067.7
F. Training and workshops	1 223.0	816.4	162.2	88.8	95.3	138.5	138.4	121.3	91.1	845.9	164.9	3 885.9
G. Funds												
Credit fund	-	-	-	-	-	-	-	1 293.5	-	-	-	1 293.5
Roads fund	-	-	-	-	-	-	3 979.1	-	-	-	-	3 979.1
Social infrastructure fund	2 195.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 195.7
Subtotal Funds	2 195.7	-	-	-	-	-	3 979.1	1 293.5	-	-	-	7 468.2
Total Investment Costs	5 518.2	1 697.1	1 036.3	1 230.0	567.6	1 107.8	4 595.4	1 941.2	791.6	2 784.5	2 238.2	23 507.8
II. Recurrent Costs												
A. Allowances	155.7	171.1	375.1	375.1	375.1	37.5	-	14.7	-	612.6	122.4	2 239.2
B. Incentives /a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 570.8	1 570.8
C. Operation and maintenance	418.7	-	366.7	295.2	255.1	-	-	244.5	-	1 271.7	413.2	3 265.1
Total Recurrent Costs	574.4	171.1	741.8	670.2	630.2	37.5	-	259.2	-	1 884.3	2 106.4	7 075.1
Total	6 092.6	1 868.2	1 778.1	1 900.2	1 197.7	1 145.3	4 595.4	2 200.4	791.6	4 668.8	4 344.6	30 582.9
Taxes	456.8	104.2	220.8	230.2	180.2	26.1	577.0	157.0	-	778.5	258.2	2 989.0
Foreign Exchange	1 860.9	411.2	665.0	730.9	414.6	377.9	1 598.9	412.9	505.2	1 554.0	549.8	9 081.3

a Performance-based incentives.

**Disbursement Accounts by Financiers
(USD '000)**

	Communities		IFAD		BSF		Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Civil works	-	-	595.1	52.2	380.2	33.3	165.4	14.5	1 140.6	3.7	342.2	633.1	165.4
B. Vehicles	-	-	2 082.8	60.8	-	-	1 342.2	39.2	3 424.9	11.2	1 881.4	201.3	1 342.2
C. Equipment and materials	-	-	1 207.1	71.6	234.4	13.9	244.5	14.5	1 685.9	5.5	836.8	604.7	244.5
D. Technical assistance and studies	-	-	5 740.3	97.3	162.0	2.7	0.0	-	5 902.2	19.3	2 341.7	3 560.5	-
E. Training and workshops	-	-	3 069.5	79.0	816.4	21.0	0.0	-	3 885.9	12.7	194.3	3 691.6	-
F. Funds													
1. Social infrastructure fund	384.2	17.5	-	-	1 624.8	74.0	186.6	8.5	2 195.7	7.2	658.7	1 350.3	186.6
2. Roads fund	-	-	3 402.1	85.5	-	-	577.0	14.5	3 979.1	13.0	1 193.7	2 208.4	577.0
3. Credit fund	-	-	1 293.5	100.0	-	-	-	-	1 293.5	4.2	-	1 293.5	-
Subtotal Funds	384.2	5.1	4 695.6	62.9	1 624.8	21.8	763.6	10.2	7 468.2	24.4	1 852.4	4 852.2	763.6
G. Allowances and incentives	-	-	3 639.0	95.5	171.1	4.5	-	-	3 810.1	12.5	-	3 810.1	-
H. Operation and maintenance	-	-	2 791.6	85.5	-	-	473.4	14.5	3 265.1	10.7	1 632.5	1 159.1	473.4
Total	384.2	1.3	23 820.9	77.9	3 388.8	11.1	2 989.0	9.8	30 582.9	100.0	9 081.3	18 512.5	2 989.0



PROJECT ORGANIZATION AND MANAGEMENT

A. Institutional Responsibilities

1. The Ministry of Fisheries will be responsible for overseeing the project and for all policy and legislative initiatives. The coordination of the activities of all governmental and non-governmental agencies participating in the project will be carried out by a PCU working under the supervision of the National Director of IDPPE.
2. **IDPPE** will be responsible for the implementation of the following project activities: community development initiatives and input/output marketing, which will come under the responsibility of the Department of Social Development; and activities related to catch and post-harvest handling of fish, under the supervision of the Department of Fisheries Technology, Equipment and Infrastructure. Day-to-day responsibility for implementation will lie with the provincial delegates and their field staff, the PCU having the overall coordination and funding responsibility.
3. **IIP** will be responsible for coordination of the project's initiatives in support of resource assessment, including evaluation of the impact on resource levels of, for example, co-management measures and different types of fishing gear. It will participate at the national level and through its field offices in the three project provinces where its officers will work alongside the IDPPE project staff.
4. The **FFP** will be responsible for providing Government's counterpart funds to the project and will play a key role in the delivery of financial services although it will not be directly involved in their provision. FFP's role will be twofold. First, it will oversee the financial service programmes, including developing and negotiating agreements with the service providers, reviewing and approving their AWP/B and monitoring implementation. Second, and within the national framework, FFP will be responsible for developing policies for the delivery of financial service to the artisanal fisheries sector.
5. **Ministry of Fisheries.** While the line directorates/departments of MOF will not be involved in day-to-day implementation of the project, a number of them will provide support services to it. In particular, the Department of Fish Inspection (DIP) will provide technical back-up to the project in support of its efforts to improve the quality of marketed fish, both for local and export markets. The National Directorate of Fisheries Administration (DNAP) and its provincial organs will represent the state in the co-management committees and, at the national level, in the Fisheries Administration Committee, and will have responsibilities relating to the enforcement of regulations relating to fisheries.
6. The **Ministry of Public Works and Housing** will be responsible for coordinating the project's access roads programme and will help facilitate the implementation of the domestic water activities. Its agency, the National Roads Authority (ANE), working primarily through the Provincial Roads Departments (DEP), will collaborate with the project team in planning the project's roads programmes, prioritizing roads to be rehabilitated, setting up design standards for the rehabilitation of roads and developing maintenance procedures. For water, the provincial DAR will be responsible, although they will contract out the construction of water points and the associated training of the communities.
7. **Ministries of Health and Education.** The project will coordinate with both of these ministries, primarily through their provincial and district offices, to ensure that the provision of community health services, social infrastructure and literacy training are consistent with provincial and district plans and with the norms and standards set for the infrastructure/services established. The Ministry of Health will have overall responsibility for the implementation of the project's community health care

APPENDIX V

activities; and field staff from both ministries will work alongside the project staff and assist them in their participatory planning work for the project's social infrastructure/services programme.

B. Project Oversight and Coordination

8. To avoid creating new institutional structures, whenever possible the project will use existing committees to ensure coordination and oversight of project activities.

9. **MOF Consultative Council.** At the central level, the MOF Consultative Council (*Conselho Consultativo*) will provide overall project oversight and policy guidance, and ensure coordination. The Council, which meets at least once a month to coordinate the ministry's main affairs, is chaired by the Minister of Fisheries and includes as members the Vice-Minister, the Permanent Secretary, and national directors of departments and institutes and their deputies. Once a quarter, the Council will exclusively address issues arising from the project and other artisanal fisheries projects.

10. **IDPPE Consultative Council.** This is headed by the Director of IDPPE and includes all heads of departments and sections, and the coordinators of all development projects. It meets at least once a month. The Council will discuss operational matters of the project and provide implementation support by overseeing its operations and ensuring proper backstopping. It will also ensure that good practices and experiences gained during implementation are transferred across different projects within the subsector.

11. **Provincial steering committees.** Coordination and oversight at the provincial level will be undertaken by a provincial steering committee established under the chairmanship of the Provincial Governor. Membership will comprise a broad cross-section of key stakeholders, including the Government, private sector, NGOs and beneficiaries. District administrators will also be invited to participate in some sessions.

12. **District project coordination committees.** Coordination committees will be established at the district level. Membership will include representation from IDPPE (which will facilitate the meetings), district administrations, the district departments dealing with education and health, and other local governmental and non-governmental agencies. The main role of these committees will be to screen proposed community projects arising from the participatory needs assessment processes, assess whether or not they are in line with district priorities, and prevent overlap with other projects.

13. **Other special committees/working groups.** In order to harmonize practices in financial services and ensure complementarity in approaches and consistency in lending terms, it is proposed to set up a special financial services committee/working group at the national level. The group will be headed by the FFP and include representatives of participating financial services institutions. To promote the active participation of the private sector in the project, a forum of business/trade leaders who are involved in the fisheries sector – and in particular with artisanal fisheries – will be created in each province. The aim is to provide a forum that the private sector considers its own and within which the participants can discuss artisanal fisheries and the project on their own terms.

C. Project Coordination

14. The PCU core team will be staffed by local experts contracted for the six-year period. It will comprise a project coordinator, reporting to the Director IDPPE, assisted by a financial/contracts manager and accounts assistant, M&E/planning economist, logistics/administration officer, provincial financial/contracts officers (three), and support staff. It will have overall responsibility for coordinating project implementation, its major emphasis being on financial management and planning and M&E, and assuring performance of the experts working with the project. Supporting the core team will be a number of contracted specialists who will coordinate the different programmes. While organizationally these specialists will be members of the PCU and report to the Project Coordinator, they will work closely with the responsible entities both in and outside IDPPE. The marketing

APPENDIX V

specialist and the community development specialist (both contracted for five years) will work within IDPPE's Department of Social Development, while the financial services specialist (two years) will work within FFP. The community health care specialist (short-term inputs over five years) and access roads engineer/economist (short-term inputs over six years) will both be considered members of the PCU and located within IDPPE. However, both will work closely with counterparts in the responsible line agencies, the Ministries of Health and of Public Works and Housing.

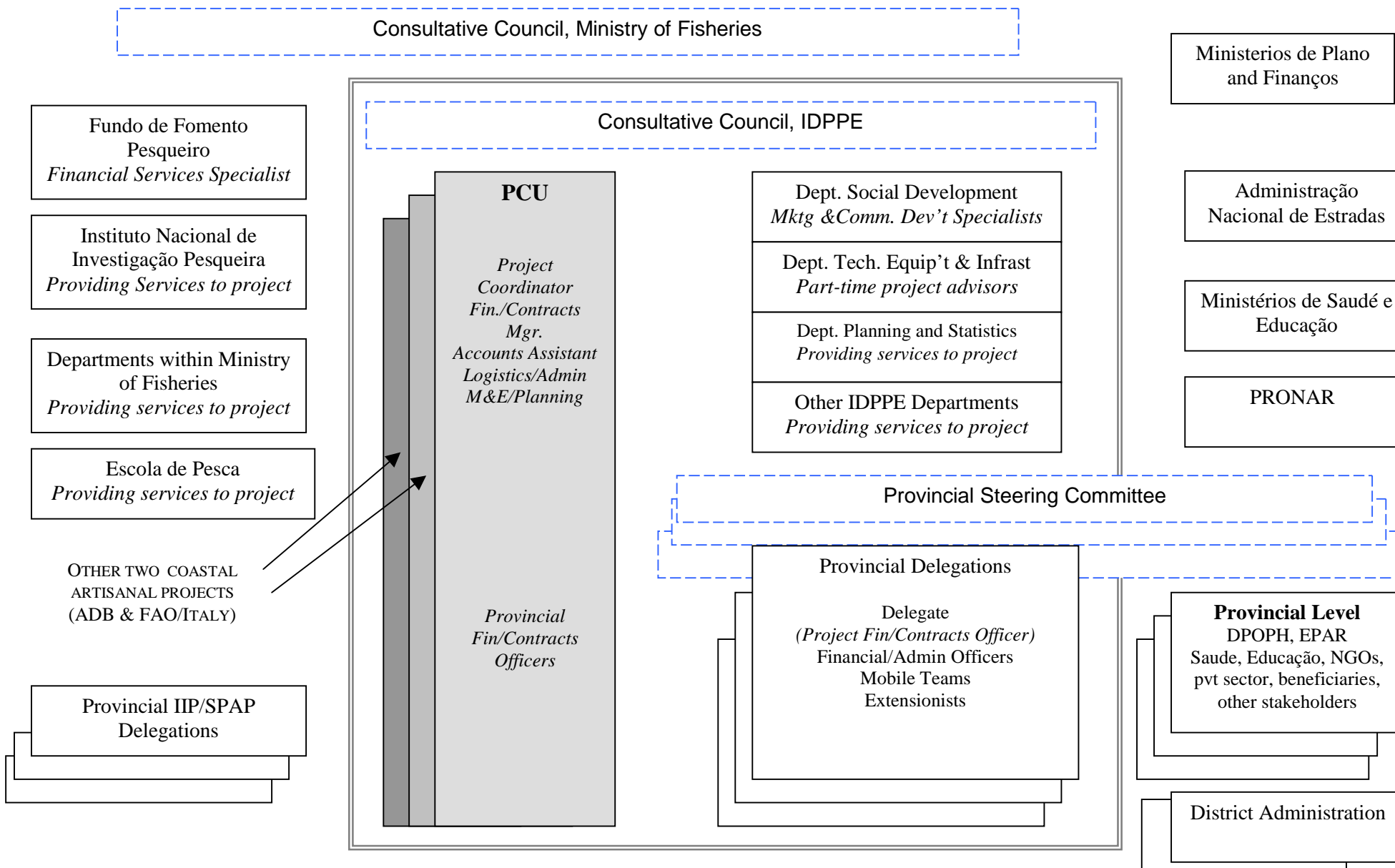
15. The project will be implemented through the regular line departments and staff of IDPPE. In the three provinces, the activities of the project will represent the major part of the workload of the provincial delegates and their staff. Staff from IDPPE headquarters and from other agencies will provide specialized services to the project on a part- or full-time basis as required. Memoranda of understanding will be drawn up between IDPPE and the other agencies (IIP, FFP, Ministry of Health, ANE), and these will govern the respective roles, responsibilities and relations between them.

D. Project Planning, Monitoring and Evaluation

16. **Annual work programmes and budgets.** The AWP/B process will engage all staff involved in implementing project activities. Specific output/activity plans and budgets will be prepared for each 'concentration area', the three provincial delegations, other institutions involved in the project such as the IIP or FFP, and the PCU. The AWP/B process will be integrally linked to the individual work programmes and provide the means to allow project management to assess the success of individuals in meeting their targeted results and impact. The collective and individual AWP/Bs will also provide the basis for the project's management information system. The PCU will be responsible for compiling and presenting the AWP/B for review by the provincial project steering committees and the IDPPE and MOF Consultative Councils, before submitting it for approval to IFAD.

17. **Monitoring and evaluation.** There are two main goals for the M&E system: to assist project management, implementing agencies and communities in effectively executing the project; and to verify whether or not targets and objectives are being met. The logical framework, regularly reviewed and updated, together with the AWP/Bs, are the main tools to facilitate M&E of the project. The M&E/planning economist, who will be a full-time member of the PCU, will be responsible for the compilation of the AWP/Bs and for supervising the design of and carrying out the baseline surveys, introducing monitoring forms and report formats for the project, organizing external evaluation and impact assessment studies, and training project and IDPPE staff in planning and M&E aspects.

18. During the baseline surveys, information will be collected for a sample of the target group in the overall project area. The majority of the baseline survey work will be carried out at the same time as the PRA/needs assessment is done in the communities. Effective project monitoring will involve the continuous, critical observation of progress regarding: outputs to be achieved; activities to be undertaken to achieve the outputs; provision of resources required, and the associated budget, for these activities. The monitoring indicators listed in the logical framework and the detailed AWP/Bs will form the basis of the system. A key output will be timely and comprehensive quarterly, half-yearly and annual progress reports. The most critical element in project evaluation is the review and evaluation process connected with the three phases and the process of proceeding from one phase to the next. This will involve an assessment of the success in achieving the planned outputs. Two tri-term evaluations have been provided for prior to the completion of each of the first two phases.



**FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS**

1. **Enterprise models.** Three enterprise models have been defined to test the commercial and financial viability of the fishing technologies proposed for the project area: gillnets, longlines and trammel nets. Generally speaking, all the technologies are financially attractive, with financial rates of return before financing between 50% and 70% for gillnets and longlines and more than 100% for trammel nets. The new technologies can therefore represent valid alternatives to beach seines for new investors in the fishing sector, and require a considerably lower capital outlay.
2. It is difficult to quantitatively determine the impact of a project such as this one, that is largely process driven. However, a series of fish production/utilization models have been developed to give an order of magnitude to the project's impact. The following assumptions underlie the development initiative for artisanal fishing activities under the project: (i) no increase in the traditional technologies (other than a substantial increase in by-catch collection), and (ii) successful uptake of new technologies by PY6 to the following target levels: 250 offshore gillnet/handline units; 465 shrimp trammel net units; and 250 offshore longline/handline units. The estimated benefits are summarized in the following table.

Estimated Benefits in Project Year 6	Traditional Technologies	Improved and Offshore Technologies	Total
Incremental production (t/year)	7 410	5 680	13 090
Net benefits to fishers(USD '000/year)	n.a.	2 360	2 360
Incremental benefits (USD '000/year)	1 780	3 540	5 320
Incremental employment (numbers of jobs)	1 160	4 190	5 350
Value of exports (USD '000/year)	1 230	7 640	8 870

3. **Economic analysis.** The incremental benefit stream over a 20-year period consists, on the one hand, of the aggregated economic net value of production from the new technologies introduced, excluding trammel nets whose benefits are financial in nature as they represent a transfer from the industrial and semi-industrial sector to the artisanal sector. On the other hand, economic benefits are derived from increased output from existing and ongoing fishing activities, either as an effect of better resource management and improved access to resources, or because of more emphasis on, and better development of, by-catch activity.
4. The project's economic rate of return is estimated to be 8%. Some direct benefits are financial in nature and are therefore not captured by the economic analysis: trammel nets, the technology with the highest benefit flow and the bigger number of expected beneficiaries, generate an important net benefit for the target group, but no effect for the whole economy. In the same way, expected changes in prices and margins for traders also represent transfer payments between different elements within the society. In addition, the project's strong focus on community development is not captured in the economic analysis benefit stream. Excluding the costs for social infrastructure and community health care services from the costs flow increases the ERR by more than two percentage points to over 10%.
5. **Other benefits to the national economy.** The export of shrimp and other high-value products harvested by the artisanal fishery can bring important benefits to the national economy:
 - despite the costs of shore-based processing, in comparison with industrial fishing, the shrimp harvested by artisanal fishers involves less imported capital;



APPENDIX VI

- production cost to point of export for ‘artisanal’ shrimp is estimated to be greater than USD 2 per kg **below** the production cost of trawled shrimp;
- costly foreign crews are not required and product is not tied to long-term sales contracts;
- substantial foreign exchange expenditures on loan repayments and charter fees are not needed;
- substantial benefits accrue to the poorer sections of the population who have few other economic opportunities;
- the benefits are widely dispersed in rural areas, with important multiplier effects for local economies; and
- with support and hard work, the prices achieved by exports of artisanal production will approximate those of sea frozen production.